

CONTACTS

POUR RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTACTS UTILES

- **Météo France :**
www.meteofrance.com
- **Bulletin météo :** 08 99 71 02 XX
(XX = n° du département).
- **Horaires SNCF :**
www.oui.sncf.com
- **Signalez vos observations de dégradation du milieu**
www.sentinelles.sportsdenature.fr
- **Secours :** le 112 partout en UE / réorientation vers les services spécialisés PGHM / CRS.
- **Réserves Naturelles de France**
www.reserves-naturelles.org
- **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**
www.lpo.fr
- **Changer d'approche : Itinéraires en montagne accessibles en transports en commun**
www.changerdapproche.org

SUR PLACE

- **Clubs affiliés à la FFCAM**
- **Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative**

AVANT DE PARTIR

- **CoSiRoc (Comité de Défense des Sites et Rochers d'Escalade)**
www.cosiroc.fr
- **Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)**
www.ffme.fr
- **Parcs Nationaux de France (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Pyrénées ...)**
www.parcsnationaux.fr
- **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**
www.parcs-naturels-regionaux.fr
- **Réseau des Conservatoires d'espaces naturels**
www.reseau-cen.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE

Commission fédérale de protection de la montagne

Commission fédérale d'escalade

24 av. Laumière, 75019 PARIS
tél. : 01 53 72 87 00
communication@ffcam.fr



Imprimé en France sur du papier 100% recyclé
Création graphique : Bérangère Collas
Crédit photo : Couverture : Frédéric Labreux,
p.2 : Tang Topin, p.4 : Anne-Marie Reboutet

ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE

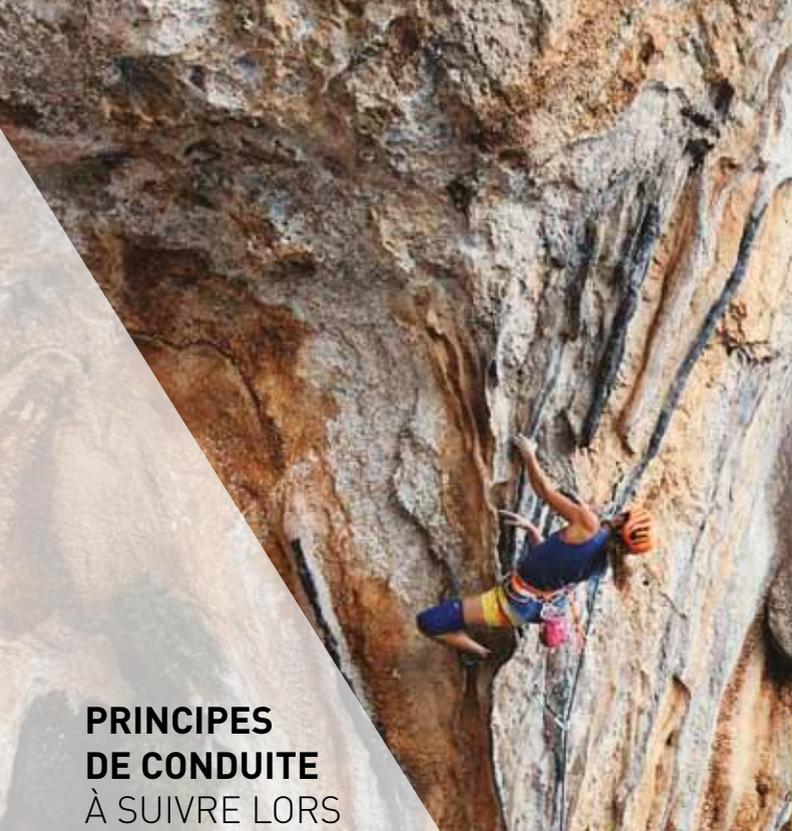
Pratiquants des activités de plein air, conscients de notre impact sur le milieu naturel et de notre responsabilité envers l'environnement, nous nous engageons à :

- **RESPECTER** les restrictions et réglementations s'appliquant aux sites où nous évoluons et à leur accès, afin de limiter au maximum les conséquences dommageables sur la flore, la faune et les paysages.
- **INFORMER** les participants du comportement à adopter pour la pratique de l'escalade en milieu naturel.
- **APPLIQUER** et faire appliquer les règles formulées dans le présent code de bonne conduite.

RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE RESPECTUEUSE DU MILIEU NATUREL

L'esprit Club Alpin





PRINCIPES DE CONDUITE À SUIVRE LORS DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE

L'ESCALADE EN SITE NATUREL SE PRATIQUE DANS DES ESPACES QUE LES GRIMPEURS NE SONT PAS SEULS À FRÉQUENTER.

Les pratiquants d'autres sports et loisirs de nature parcourent aussi les massifs rocheux qui ont toujours un propriétaire, public ou privé. D'autre part on rencontre dans ces habitats une flore et une faune bien adaptées à leur caractère rupestre.

Il s'agit pour les grimpeurs d'adopter un comportement respectueux des personnes et des milieux naturels dans lesquels ils évoluent.

Voici donc quelques recommandations de base.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

Une évidence à rappeler : le respect de la réglementation (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, arrêtés de biotope, arrêtés municipaux, ...).

La signature de "Conventions Escalade" à l'image de celles mises en place dans les parcs nationaux permet de prévenir bien des conflits.

- Renseignez vous auprès des clubs locaux et comités territoriaux.
- Consultez les topos.

UN MILIEU FRAGILE À DÉCOUVRIR

Le rocher est un lieu de vie discret et souvent méconnu de l'observateur non averti. Selon la localisation, l'altitude, la pente, la nature de la roche, des "microhabitats" se constituent. Une face raide et nue n'accueillera que des lichens mais des terrasses rocheuses ensoleillées, ou des fractures du rocher, abriteront une végétation diversifiée.

Des oiseaux rupestres utilisent aussi ces lieux pour construire leur nid et élever leurs jeunes.

PROTECTION DE L'AVIFAUNE

La période de reproduction des rapaces qui partagent certaines falaises avec les grimpeurs se situe de février à mi-juillet. Au cours de cette période très délicate, la fréquentation par les grimpeurs peut avoir des conséquences néfastes sur la reproduction de ces espèces :

- abandon par le rapace de son aire de reproduction,
- absence trop longue des adultes préjudiciable aux poussins,
- incitation à un premier envol prématuré des jeunes compromettant leur devenir.

Des pratiques irréfléchies peuvent mettre en danger des populations fragiles.

Les grimpeurs doivent donc respecter strictement les interdictions réglementaires ou conventionnelles édictées à cet effet. C'est la seule garantie de survie pour des espèces menacées comme l'aigle de Bonelli ou le gypaète barbu.

En France, tous les rapaces sont des espèces protégées.

RESPECT DU ROCHER

Si le nettoyage de prises s'avère nécessaire, respectez la flore environnante.

- Pensez à nettoyer vos chaussons avant de vous engager dans une voie, cela évitera le patinage précoce.
- N'oubliez pas de brosser vos traces de magnésie après la réalisation d'une voie.

AU PIED DES VOIES ET POUR LEUR ACCÈS : DISCIPLINE, DISCRÉTION ET PROPRIÉTÉ

À l'approche des voies, ne coupez pas au plus court à travers champs, respectez les propriétés privées, même non closes, suivez les cheminements à la montée comme à la descente. En restant sur les sentiers, vous respectez la végétation et limitez l'érosion. La végétation autour des rochers est souvent très sensible en raison de la faible épaisseur du sol.

- Limitez donc au maximum le piétinement.

- Dans les sites de blocs, des circuits sont parfois proposés. Suivez le balisage pour éviter tout piétinement superflu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque fois que cela est possible, utilisez les transports en commun pour vous rendre sur les lieux de pratique. Privilégiez le covoiturage. Garez les véhicules aux endroits réservés à cet effet.

Le stationnement sauvage gêne les riverains et les agriculteurs et contribue à banaliser les espaces. La qualité du contact avec la population locale est essentielle pour promouvoir une bonne acceptation de nos pratiques. Utilisez les hébergements locaux et les campings officiels.

- Soyez discrets et silencieux sur le terrain et ne laissez pas de traces.

- Rempportez vos déchets (y compris les mégots de cigarettes) et même un peu plus s'il y a lieu. Les ordures jetées dans la nature ne sont pas seulement une injure visuelle mais entraînent également une pollution durable de l'eau et des sols.

- Toilettes sauvages : prenez vos précautions avant, sinon enfouissez vos déjections pour faciliter leur dégradation. Ne décorez pas le pied des falaises avec du papier toilette.



Faites prioritairement appel aux ressources locales, humaines et matérielles. Découvrez les produits locaux ! Ne pratiquez le bivouac que s'il est autorisé. Ne faites du feu que sur des emplacements autorisés.